



## RAPPORT D'ACTIVITE 2022



### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour le TRANSPORT et le TRAITEMENT des EAUX USÉES**



**Syndicat Mixte Intercommunal entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.**

**Communes concernées : Entraigues-sur-la-Sorgue – Saint-Saturnin-lès-Avignon – Sorgues – Vedène**



Tél : 04 90 39 46 54 - Fax : 04 90 39 81 74 – [www.sitteu.fr](http://www.sitteu.fr)

*Siège social* : S.I.T.T.E.U - Centre Administratif – 80 Route d'Entraigues – 84700 Sorgues

*Adresse du site* : Station d'épuration de Sorgues – 1470 Avenue d'Avignon – 84700 Sorgues



## Avant propos

Ce rapport est établi conformément à l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

"Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

# Sommaire

<b>Avant propos</b> .....	2
<b>Sommaire</b> .....	3
1°) PRESENTATION DU SYNDICAT.....	4
a) Composition.....	4
b) Création – Durée - Objet .....	4
c) Patrimoine du Syndicat.....	4
2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT .....	5
a) Représentation au Comité Syndical .....	5
b) Réunions du Comité Syndical .....	5
c) Décisions.....	8
3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2021.....	9
a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2021 .....	9
b) Affectation du résultat de la section d'exploitation .....	10
c) La dette Syndicale .....	10
d) Prime pour épuration 2021 sur l'exercice 2020 .....	10
e) Recettes d'exploitation 2021 .....	11
4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	11
A) Fixation des tarifs en vigueur .....	11
B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU.....	12
5°) OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES en 2021 .....	14
A) Travaux et études réalisés en 2021 .....	14
b) Interventions préventives/curatives 2021.....	14
6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR .....	15

# 1°) PRESENTATION DU SYNDICAT

## a) Composition

Le Syndicat est composé de 4 communes.

3 Communes sont adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, compétente en assainissement, il s'agit de :

- VEDENE,
- ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE,
- SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON.

1 Commune est adhérente à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, compétente en assainissement, il s'agit de :

- SORGUES.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat adhèrent au Syndicat au titre du transport et du traitement des eaux usées sur la station d'épuration intercommunale de Sorgues.

## b) Création – Durée - Objet

Le Syndicat a été créé par arrêté préfectoral en 1974, pour une durée illimitée.

Il a pour objet, sur le territoire des Communes citées ci-dessus, la réalisation et la gestion :

- D'ouvrages d'assainissement collectif, conduites de transport, postes de relèvement et de refoulement permettant d'acheminer, vers la station d'épuration de Sorgues, les eaux usées des 4 communes adhérentes,
- De l'ouvrage épuratoire principal (station d'épuration de Sorgues),
- De l'usine de compostage des boues produites sur la station.

## c) Patrimoine du Syndicat

Réseau de transport :

- Un collecteur principal séparatif d'une quinzaine de kms (environ 9 kms de réseau en refoulement et 6 kms en gravitaire), assurant le transport des eaux usées.
- 6 postes de relèvement, permettant le refoulement des effluents collectés. 3 postes sont équipés de déversoirs d'orage auto surveillés.

Ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues produites :

- Station d'épuration Intercommunale de Sorgues d'une capacité nominale de 63 000 EH (agrandissement de 2008), traitement biologique par boues activées.
- Usine de compostage de boues par aération forcée d'une capacité de 6500 T de boues déshydratées (mise en service en 2009).

## 2°) ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

### a) Représentation au Comité Syndical

Chaque commune adhérente appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est représentée par un délégué titulaire du Grand Avignon ou son suppléant. La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat est représentée par 2 deux délégués titulaires ou par leurs suppléants.

### b) Réunions du Comité Syndical

En 2021, le Comité Syndical s'est réuni cinq fois :

#### **Le Jeudi 18 Février 2021:**

- Débat d'orientation budgétaire 2021,
- Approbation du règlement intérieur du syndicat,
- Signature d'un accord d'entreprise sur le paiement des astreintes des agents de droit privé du SITTEU,
- Signature d'une convention de transfert de jours de compte épargne temps pour un agent de droit public,
- Autorisation donnée au Président de signer une convention d'adhésion à la carte d'achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 – Modalité d'exécution de la commande publique de biens et de services,
- Frais de déplacement et de séjour des élus,
- Ouverture d'un poste de vacataire pour la période estivale 2021.

#### **Le Mardi 18 Mars 2021 :**

- Vote du compte de gestion,
- Election du président de séance pour le vote du compte administratif 2020,
- Vote du compte administratif 2020,
- Affectation comptable du résultat de l'exercice 2020,
- Vote du budget principal 2021,
- Avenant n°1 au marché 2018-07 concernant les prestations de fourniture de polymère liquide pour la déshydratation des boues de la station d'épuration de Sorgues,
- Modification du tableau des effectifs du syndicat – fermeture de poste,
- Convention de mise à disposition de services de la ville de Sorgues vers le SITTEU hors transfert de compétence (exclusivement collectivités et/ou EPCI membres vers syndicat mixte, article I. 5721-9 du CGCT),
- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse,
- Révision du compte épargne temps – CET – pour les agents de droit public,
- Signature de l'avenant n°1 à l'accord d'entreprise portant sur la gestion du compte épargne temps des agents de droit privé,
- Subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse concernant la mise à jour du schéma directeur d'assainissement du SITTEU.

### **Le Jeudi 22 juillet 2021 :**

- Assujettissement à la TVA,
- Constitution de provision pour créances douteuses,
- Participation pour l'assainissement collectif (PAC) – actualisation des tarifs,
- Décision modificative n°1 du budget du SITTEU,
- Durées d'amortissement,
- Délégations du comité syndical au Président,
- Renouvellement d'adhésion à l'association des assurés d'April,
- Approbation du nouveau projet de convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement des établissements à caractère industriel et de la nouvelle tarification – Période 1er avril 2021 – 31 décembre 2026,
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) - Exercice 2020,
- Rapport d'activité du S.I.T.T.E.U. - Exercice 2020,
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations pour la fourniture et le service de remplacement des deux dégrilleurs du poste de prétraitement de la station d'épuration de Sorgues,
- Demande de remise gracieuse de dette - Entreprise S.A.S OGIER à Sorgues.

### **Le Mercredi 13 Octobre 2021 :**

- Installation des délégués au Comité syndical,
- Election du Président,
- Détermination de la composition du bureau,
- Election du (des) Vice-président(s),
- Délégations du comité syndical au Président,
- Election de la commission d'appel d'offres,
- Indemnités de fonction du Président et du (des) Vice-président(s),
- Lieu de réunion du Comité syndical,
- Modification des statuts du SITTEU,
- Attribution de la prime pour épuration 2021 au titre de l'exercice 2020 par l'Agence de l'Eau RM&C,
- Recours au contrat d'apprentissage et modalités de mise en œuvre,
- Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le centre de gestion de Vaucluse pour la couverture des risques statutaires,
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations pour le diagnostic initial des systèmes d'assainissement du territoire SITTEU – Année 2021/2022 ainsi que prélèvements et analyses des substances dangereuses présentes dans l'eau en entrée et sortie de la station d'épuration de Sorgues - Campagne de recherche des micropolluants (RSDE) – Année 2022/2023,
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations concernant les travaux pour le traitement des sulfures sur les postes de relevage situés sur le territoire du syndicat,
- Avenant au marché 2019-08-01\_ Lot 1 dommage aux biens immobiliers et mobiliers,
- Organisation du temps de travail pour les agents de droit public,
- Journée de solidarité pour les agents de droit public,
- Instauration du télétravail pour les agents de droit public et du forfait télétravail,
- Instauration du télétravail pour les agents de droit privé et de l'allocation forfaitaire de télétravail,
- Admission en non-valeur.

### **Le Mercredi 30 Novembre 2021 :**

- Signature avec le comptable public de la collectivité d'une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux,
- Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022,
- Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de services relative à l'étude de faisabilité complémentaire pour un module d'hydrolyse thermique et de méthanisation du syndicat Rhône Ventoux (SRV), de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE), de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat (CCSC) et du Syndicat Intercommunal de Transport et Traitement des Eaux Usées (SITTEU) de Sorgues,
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations de « fourniture de polymère liquide pour la déshydratation des boues de la station d'épuration de Sorgues,
- Choix de l'entreprise concernant les prestations de fourniture de produits chimiques nécessaires au fonctionnement des installations de la station d'épuration et de l'unité de désodorisation de l'usine de compostage de Sorgues,
- Modification de la délibération de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) du 9 novembre 2016 et versement de l'IFSE et du CIA,
- Prime annuelle aux agents de droit privé,
- Mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les agents de droit public,
- Choix de l'entreprise en charge d'effectuer les prestations de fourniture et acheminement d'énergie électrique.

## c) Décisions

Décisions prises, en vertu de la délibération n°33/2021 du Comité Syndical en date du 13 octobre 2021, puis la délibération n°36/2021 du Comité Syndical en date du 13 octobre 2021, donnant délégation au Président, conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales :

- ✚ **Décision N°188-2021** - Avenant changement périodicité matériel du contrat de vérifications périodiques des équipements mécaniques avec la société APAVE SUD EUROPE SAS à Avignon.
- ✚ **Décision N°189-2021** - Abonnement à un contrat services d'accès à un portail internet au service des acheteurs publics, LEGIMARCHES-LEGIPROCEDURES de la société BERGER LEVRAULT à Boulogne-Billancourt.
- ✚ **Décision N°190-2021** - Abonnement à un contrat services d'accès à un portail internet au service des acheteurs publics, MARCHES-SECURISES de la société BERGER LEVRAULT à Boulogne-Billancourt.
- ✚ **Décision N°191-2021** - Avenant temporaire n°4 au Marché 2018.21 du 01/03/2021 au 31/05/2021 inclus. Augmentation des passages pour l'entretien des locaux de la station d'épuration de Sorgues de nettoyage locaux avec la société AVIPRO Propreté à Sorgues.
- ✚ **Décision N°192-2021** - Formation à distance concernant l'Utilisation de Sage Paie & RH avec la société B. GUIN INFORMATIQUE à Avignon.
- ✚ **Décision N°193-2021** - Remboursement du sinistre incendie au poste de relevage de la station d'épuration du 28 Décembre 2020 par la société AXA.
- ✚ **Décision N°194-2021** - Contrat 2021-06 -A533918146\_1 pour le contrôle du disconnecteur destiné à la protection de réseau d'eau potable de la station d'épuration de Sorgues par la société APAVE LEM CHATEAUNEUF à Châteauneuf les Martigues.
- ✚ **Décision N°195-2021** - Avenant temporaire n°5 n°AP/SY N°2021.203 au marché n°2018/21 (GAM/SY N°2018.297) pour la période du 01/06/2021 au 31/08/2021 inclus. Entretien supplémentaire des locaux de la station d'épuration de Sorgues lié à l'épidémie COVID 19 (réglementation) avec la société AVIPRO Propreté à Sorgues.
- ✚ **Décision N°196-2021** - Contrat n°2021/07 de maintenance et assistance du Progiciel WINDETTE avec la Société SELDON.FIN SAS à Bidart.
- ✚ **Décision N°197-2021** - Formation CATEC des agents du Syndicat avec la société QUALRISK à Voisins-le-Bretonneux.
- ✚ **Décision N°198-2021** - Avenant temporaire n°6 n°AP/SY N°2021.382 au marché n°2018/21 (GAM/SY N°2018.297) pour la période du 01/09/2021 au 31/12/2021 inclus. Entretien supplémentaire des locaux de la station d'épuration de Sorgues lié à l'épidémie COVID 19 (réglementation) avec la société AVIPRO Propreté à Sorgues.
- ✚ **Décision N°199-2021** - Marché de maîtrise d'œuvre n°2021-09 concernant les prestations de maîtrise d'œuvre pour des travaux de traitement des sulfures sur les postes de relevage situés sur le territoire du syndicat SITTEU avec l'entreprise SARL RX INGENIERIE à Chateaurenard.
- ✚ **Décision N°200-2021** - Avenant temporaire N°7, N°AP/SY N° 2021.470 au contrat n° GAM/SY N°2018.297 concernant l'ajout de la prestation de nettoyage de la surface du laboratoire 1 fois par semaine au contrat d'entretien ménage des locaux de la station d'épuration de Sorgues, avec la Société AVIPRO Propreté à Sorgues.
- ✚ **Décision N°201-2021** - Accord-cadre n°2021-13 concernant la location de grue 35 tonnes avec chauffeur sur courtes durées sur la Station d'épuration de Sorgues et les Postes de relevage situés sur le Territoire du SITTEU avec l'entreprise MEDIACO VAUCLUSE à Le Pontet.
- ✚ **Décision N°202-2021** - Contrat de maintenance annuelle ANTYOPE 1 N°CA107248-2022 des équipements de détection de gaz avec la Société ADS Analyse Détection Sécurité à COIGNIERES.
- ✚ **Décision N°203-2021** - Marché n°2021-15 - Contrat d'assistance technique permettant d'assurer les conditions du bon fonctionnement régulier, continu et optimisé des outils informatiques du Syndicat, avec la Société DIGITO à Nîmes.



- ✚ **Décision N°204-2021** - Marché n°2021-16 - Contrat de gestion d'installation en génie climatique du SITTEU avec la Société SOMEGEC SARL à Avignon.
- ✚ **Décision N°205-2021** - Marché n°2021-17 - Contrat n° GAM/SY N°2021.507 concernant l'entretien ménage des locaux de la station d'épuration de Sorgues avec la Société AVIPRO Propreté à Sorgues.
- ✚ **Décision N°206-2021** - Acceptation d'une indemnité suite au sinistre électrique à la station d'épuration de Sorgues du 27 septembre 2021 par la société AXA Assurances.
- ✚ **Décision N°207-2021** - Marché n°2021-18 - Contrat N A534227875.1 mission 1, 2 et 3 de vérifications périodiques réglementaires des installations électriques et de vérifications périodiques réglementaires des équipements mécaniques du SITTEU, avec la Société APAVE SUD EUROPE SAS à Avignon.
- ✚ **Décision N°208-2021** - Signature du devis n° PRC-001118 pour la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Maintien et actualisation des compétences avec la société CENTRE DE FORMATION MISTRAL LR à Roquemaure.
- ✚ **Décision N°209-2021** - Signature du devis n° PRC-001116 pour la formation manipulation des extincteurs et évacuation avec la société CENTRE DE FORMATION MISTRAL LR à Roquemaure.
- ✚ **Décision N°210-2021** - Signature du devis pour une formation intitulée « MONTER UN PROJET COFINANCE PAR LE FEDER » avec l'entreprise FNCCR à Paris.

### 3°) VIE FINANCIERE DU SYNDICAT 2022

#### a) Vote du Compte Administratif de l'exercice 2021

Le Comité syndical a approuvé le **Mercredi 2 mars 2022** le compte administratif de **l'exercice 2021** qui fait ressortir les résultats suivants :

- **En section d'exploitation :**
  - Une réalisation de dépenses de : + **1 573 743,99** €
  - Une réalisation de recettes de : + **2 017 319,15** €
  - Un solde d'exploitation de : + **443 575,16** €
- **En section d'investissement :**
  - Une réalisation de dépenses de : + **605 049,96** €
  - Une réalisation de recettes de : + **1 252 641,84** €
  - Un solde d'exécution de : + **647 591,88** €

**Soit un Résultat 2021 de + 1 091 167,04 €**

- Résultat d'investissement n-1 reporté : + xxxxxxxx €
- Résultat de fonctionnement n-1 reporté : + **1 018 575,16** €
- Solde des Restes à Réaliser : + xxxxxx €

Soit un résultat de clôture de l'exercice **2021** de **2 529 206,45** €.

## b) Affectation du résultat de la section d'exploitation

Le Jeudi 18 mars 2021, le Comité syndical a décidé d'affecter comptablement le résultat dégagé de l'exercice 2020 préalablement au vote du Budget 2021, conformément à l'instruction comptable M49, régissant le budget.

Résultat de clôture de l'exercice **2021 : + 2 529 206,45 €**

Le Comité syndical a décidé d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- **701 417,10 €** au compte 1068 « Autres réserves » en recette d'investissement afin de diminuer le déficit de N+1,
- **575 000,00 €** en recette de fonctionnement en report à nouveau au 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

## c) La dette Syndicale 2021

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 920 657,00 €.

Sur l'exercice 2021, l'annuité est de : 405 434,95 €, dont :

- Remboursement du capital : 332 027,13 €
- Remboursement des intérêts : 73 407,82 €

La dette du syndicat est constituée d'emprunts et d'avances remboursables.  
Les contrats sont à taux fixe.

## d) Prime pour épuration 2021 sur l'exercice 2020

Au titre de l'exercice 2020, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a attribué au SITTEU une prime pour 2021 d'un montant de 197 108,19 €.

Cette prime est attribuée annuellement au regard de la performance épuratoire du système de traitement.

Pour rappel, le montant de la prime 2020 s'élevait à 209 348,14 € HT, soit une diminution de 12 239,95 € HT, représentant une variation de – 5,85 %.

## e) Recettes d'exploitation 2021

Le montant total des recettes d'exploitation 2021 est de 1 874 328,39 € HT et se décompose comme suit :

	2020	2021
<b>Redevance eaux usées domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés</b>	1 545 470,63 € HT	1 545 993,02 € HT
<b>Matières de vidange</b>	49 385,50 € HT	88 851 € HT
<b>Convention essai pilote industriels sur boue STEP</b>	22 500 € HT	30 000 € HT
<b>Prime de l'Agence de l'Eau</b>	209 348,14 € HT	197 108,19 € HT
<b>Mise à disposition de compost</b>	6 589,45 € HT	12 376,18 € HT
<b>Total des recettes</b>	<b>1 833 293,72 € HT</b>	<b>1 874 328,39 € HT</b>

- Redevance eaux usées des usagers « domestiques, non-domestiques et industriels conventionnés : une hausse d'environ 0,03 % par rapport à l'année 2020.
- Matières de vidange : une hausse d'environ 79,91 % par rapport à l'année 2020.
- Convention essai pilote industriels sur boue STEP : une hausse d'environ 33,33 % par rapport à l'année 2020.
- Prime d'épuration 2021 : une baisse d'environ 5,85 % par rapport à l'année 2020.
- Mise à disposition de compost : une hausse d'environ 87,82 % par rapport à l'année 2020.

L'ensemble des recettes d'exploitation est en augmentation entre 2020 et 2021 de 41 034,67 euros hors taxes, soit une différence d'environ 2,24 %.

## 4°) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### A) Fixation des tarifs en vigueur

En contrepartie du service rendu, les usagers domestiques sont soumis au paiement d'une redevance comprenant une part « Syndicat », une part « Collectivité » (Commune de Sorgues ou Communauté d'Agglomération du Grand Avignon) et une part « Exploitant ».

#### Part syndicat

Le Comité Syndical vote le tarif concernant la part « transport et traitement des eaux usées », reflétant les charges de fonctionnement et d'investissement de la station d'épuration et des réseaux de transport Intercommunal ainsi que le coût du traitement des boues. Elle intègre les charges d'exploitation des installations et les provisions pour renouvellement des ouvrages.

### **Part Collectivité**

Elle concerne la contrepartie des investissements réalisés par la Collectivité lors de la création du réseau de collecte et de transport communal.

### **Part Exploitant**

Cette redevance concerne les charges de fonctionnement et d'exploitation des installations et des réseaux d'assainissement de la Collectivité, et les provisions pour renouvellement des ouvrages inscrites dans le contrat d'affermage liant l'exploitant à la Collectivité. Les tarifs sont indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la T.V.A.

## **B) Prix du service de l'assainissement collectif – Part SYNDICAT SITTEU**

### ➤ [Redevance assainissement des usagers domestiques :](#)

Le prix du service comprend une part fixe ou abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

**La tarification du service au 31/12/2021 est :**

<u>Part fixe annuelle</u> : <b>19,90 € HT</b>	<u>Part variable (au m3 d'eau consommé)</u> : <b>0,50 € HT</b>
---	--

Le service est assujetti à la TVA.

**Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les volumes sont relevés annuellement.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ [Redevance assainissement des usagers non-domestiques - Industriels conventionnés :](#)

Le Syndicat facture tous les semestres aux 5 industriels conventionnés sur la Commune de Sorgues leurs rejets d'eaux usées autres que domestiques à la station d'épuration de Sorgues.

Les prix du Syndicat ont été actualisés en 2021 afin d'appliquer à ce type d'effluents un tarif représentatif du service rendu, comprenant les dépenses relatives à la gestion du système d'assainissement.

La redevance est calculée à partir des paramètres suivants, jugés représentatifs des charges d'exploitation.

- les flux de DCO - DBO<sub>5</sub> - MEST - NTK traités,
- les m<sup>3</sup> transportés.

La redevance gestion S s'appliquera donc selon la formule suivante :

$$S = a \cdot V + b \cdot \text{DCO} + c \cdot \text{DBO}_5 + d \cdot \text{MES} + e \cdot \text{NTK}$$

Dans laquelle :

- V est le volume rejeté durant la période considérée,
- DCO, DBO<sub>5</sub>, MES, NTK sont les flux reçus sur les ouvrages durant la période considérée,
- a représente les charges d'entretien et d'exploitation du réseau,
- b, c, d, e représentent les charges d'exploitation de la station d'épuration et de l'usine de compostage pour le traitement des boues.

Avec :

- a = K . a', a' = 0,1086 € HT/m<sup>3</sup> (valeur au 1er avril 2021)
- b = K . b', b' = 0,3802 € HT/kg de DCO (valeur au 1er avril 2021)
- c = K . c', c' = 0,4345 € HT/kg de DBO<sub>5</sub> (valeur au 1er avril 2021)
- d = K . d', d' = 0,9776 € HT/kg de MES (valeur au 1er avril 2021)
- e = K . e', e' = 1,3034 € HT/kg de NTK (valeur au 1er avril 2021)

Où K est le coefficient d'actualisation établi comme suit, (K=1 au 1<sup>er</sup> avril 2021) :

$$K = S/S'$$

- ✓ S représente le montant de la redevance au moment où la prestation est effectuée,
- ✓ S' représente le montant de la redevance au 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ce coefficient est actualisé tous les semestres tel que défini dans la convention article 12.3.



## 6°) PERSPECTIVES ET REALISATIONS A VENIR

### Réseau de transport :

- Fin des travaux de désodorisation sur le réseau du SITTEU (traitement H2S).
- Mise à jour du schéma directeur d'assainissement.
- Un Programme de recherche de suppression/réduction d'émission à la source des RSDE (Recherches de Substances Dangereuses dans l'Eau) doit être réalisé, en partenariat avec les Collectivités qui assurent la « Collecte » des eaux usées, par la mise en place d'un diagnostic sur les réseaux en amont de la station d'épuration de Sorgues.  
Cette phase de diagnostic à l'amont de la STEU permettra une meilleure compréhension des sources d'émissions pour permettre d'établir à terme, un plan d'action de réduction/suppression de ces émissions.

### Station d'épuration :

- Acquisition d'un laveur à sable.
- Remplacement d'automates et d'armoires file biologique sur la station d'épuration.

### Usine de compostage :

- Acquisition d'une chargeuse.